

Travailler à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas !!!



Préparés ou exécutés sans précaution, ces travaux peuvent endommager les réseaux et provoquer des accidents aux conséquences pouvant être graves pour les personnes et pour les biens.



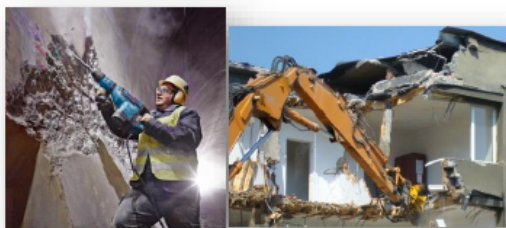
La prise en compte, par l'ensemble des acteurs de la présence des réseaux souterrains et aériens, représente un enjeu majeur de sécurité, de la conception des projets d'urbanisme ou d'aménagement jusqu'à la réalisation des travaux.

Les travaux de démolition

Avant de démolir un bâtiment assurez-vous de l'absence d'alimentation électrique.

Bien que le contrat soit résilié auprès de votre fournisseur, les compteurs, les coffrets, le bâtiment, peuvent toujours être sous tension.

Pensez à demander la dépose du branchement à Enedis (☎ 09 70 83 19 70).



Les travaux en façade ou toiture



- Ne pas encastrer ou cacher les câbles de branchement ou de réseau.
- Conserver une distance de sécurité de 3 mètres
- une demande de protection de chantier est possible via une DICT.

Réglementation DT/DICT

A la phase d'étude du projet envoi de la :

Déclaration de Travaux (DT) aux exploitants de réseaux par le responsable du projet, ou son représentant.

Délais de réponse :
9 jours (dématérialisée)
15 jours (non dématérialisée)

Avant le lancement des travaux envoi de la :

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) à tous les exploitants de réseaux par l'entreprise exécutant les travaux.

Délais de réponse :
7 jours (dématérialisée)
9 jours (non dématérialisée)

Guichet unique : www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

Mairie de Monterblanc

5 Place de la Mairie,
56250 Monterblanc



Facebook
Commune de Monterblanc



Agenda

Rappel	Tous les projets sont susceptibles d'être annulés en raison du contexte sanitaire. Pour toutes les manifestations, merci de respecter les gestes barrières.
08/04 06/05 03/06 Mairie	Permanences Mutuale : de 10h à 12h. Présentation d'un contrat mutuelle à tarif négocié destiné à la population de Monterblanc. N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement ! Infos/contact : Magali LASNIER, 02 97 64 17 99
Du 20/03 au 30/06 Médiathèque	La grainothèque est ouverte . Venez échanger et partager vos graines pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Inscription liste électorale

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. La date limite d'inscription est fixée au 07 mai 2021. Pour vous inscrire, merci de vous présenter en Mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Nouveaux arrivants

Si vous avez emménagé sur la commune durant l'année 2020, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie au 02 97 45 90 03. Nous serons heureux de vous envoyer le livret d'accueil de Monterblanc.

Nouvelle activité à Monterblanc : L'école du Reiki

Emmanuel RIO vous propose **des soins énergétiques**, des formations Reiki et du Shiatsu sur chaise. Retrouvez plus de renseignements sur les sites internet : www.lecoledureiki.sitego.fr/ ou www.lecoledureiki.fr/

Vous pouvez contacter Monsieur RIO au 06 38 71 11 02 ou à lecoledureiki@gmail.com.

Nouvelle activité à Monterblanc : L'huitrière du PORT BLANC

Tous les vendredi matins, à partir du 09 avril 2021, Gaëlle RAVET vous proposera des produits de la criée et de petits pêcheurs, ainsi que des huîtres, et coquillages. L'étal sera installé de 8h30 à 12h30 sur la place de l'église.

Le programme de la médiathèque

Exposition du 06 avril au 10 mai 2021. « Effets secondaires » **Tout public**

Dessins humoristiques par Yves THEROND (Artiste installé sur la commune depuis 2 ans).

Suite à l'incendie du Datacenter de Strasbourg, la médiathèque n'a plus accès au logiciel de prêt d'ouvrages. Afin de continuer à offrir un service de qualité, la **quantité de prêt a été revue à la baisse**, soit : 4 documents (romans, BD, magazines), 4 cd, 2 dvd. Les utilisateurs sont invités à **différer leurs retours**. Merci de votre compréhension.

Dispositif argent de poche

Tu as entre **15 et 17 ans** et tu veux être utile à ta commune, la mairie de Monterblanc peut t'aider. **Dépose ta lettre de motivation à la maison des jeunes** ou sur mdj@monterblanc.fr **au plus tard le 09 avril 2021** (le nombre de places est limité) et sur entretien. Une mission de 3 heures équivaut à 15€ d'argent de poche. Plus d'informations au 07 86 07 56 67

Tranquillité du voisinage

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, moto-pompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... et **susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments" que :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Collecte des encombrants

Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.

- La **prochaine collecte aura lieu le 19 avril 2021**. Pour bénéficier de ce service, contactez GMVA au 02 97 68 33 81, jusqu'au midi de la date limite d'inscription.

Concours agricoles avec le Parc Naturel Régional

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan organise le concours agricole des Pratiques Agro-Écologiques Prairies et Parcours pour la 4^{ème} année.

« **Le but du concours est de valoriser le travail de biodiversité des agriculteurs.** »

Le Concours récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles leur permettant de tirer profit de leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires...

Inscrivez-vous sur <https://www.concours-general-agricole.fr/>

Ou contacter le PNR au 02 97 62 75 22

Bulle d'air

Dans le cadre de ses actions de développement sanitaire et social sur les territoires ruraux, la MSA crée le dispositif Bulle d'Air.



Ce service de répit à domicile s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou par un handicap physique ou mental, et qui sont accompagnées au quotidien par un proche aidant. **Bulle d'Air s'inscrit en complément d'autres solutions existantes comme** : l'aide à domicile, l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire. Il privilégie l'accompagnement personnalisé et modulable d'une personne malade ou dépendante pour soulager, l'espace de quelques heures (à partir de 3 heures consécutives) ou de plusieurs jours, ses proches aidants, famille, conjoint, amis, enfants.

Un "relayeur" prend le relai de l'aidant pour accompagner la personne aidée dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, aide aux gestes quotidiens...

Concrètement, l'accès au service se déroule de la façon suivante :

- Ce service s'adresse à toute personne, quel que soit son régime de protection sociale.
- Les familles intéressées contactent le service Bulle d'Air, au moins 10 jours avant l'intervention, pour organiser une visite d'évaluation des besoins à domicile, qui permet de proposer un "relayeur" ayant les compétences adaptées à l'accompagnement de la personne aidée.
- Le service Bulle d'Air peut être sollicité, ponctuellement ou régulièrement, le week-end, les jours fériés, la nuit comme le jour.
- Toute intervention Bulle d'Air fait l'objet au préalable d'un devis personnalisé.
- Dans un souci de souplesse, le service proposé est de type « mandataire encadré ».
- La référence des emplois est la Convention collective nationale des salariés du particulier-employeur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme HUCHET Christelle, responsable de secteur Bulle d'air au 02 97 46 51 97 ou bulledair@amper-asso.fr.

Atelier déclarer ses impôts

La maison de services au public propose **une réunion d'informations pour apprendre à faire sa déclaration d'impôts en ligne les jeudi 25 et mardi 30 avril**, organisée en collaboration avec la direction générale des finances publiques (DGFIP). Plusieurs thèmes seront abordés : présentation du site internet, nouveautés dans la déclaration de revenus et surtout procédure administrative du prélèvement à la source.

- **Jeudi 25 avril, 18h30 à Grand-Champ** - salle Jo Le Cheviller **Mardi 30 avril, 9h30 à Saint-Nolff** - salle rdc du moulin de Gourvineg.

- Ces **réunions sont gratuites** mais le nombre de places étant limité, une **inscription préalable est obligatoire**.

- Plus d'informations : 02 97 61 40 16 – lochinfoservices@gmvaggio.bz

